



COMPTE-RENDU DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'an deux Mille Onze, le 26 janvier à dix-huit heures, a eu lieu à la Salle ISLEA à Avermes, l'Assemblée Générale du SICTOM NORD-ALLIER, suite à une convocation faite par Monsieur René GIRAUD, Président.

Membres en exercice : 128
Membres présents : 70
Membres excusés : 10

ETAIENT PRESENTS : M. BRUNOL, Mme MARSONI, M. LARTIGAU, M. FIEVET, M. BRIGAND, M. LAROCHE, M. GIRAUD, M. ROGUE, M. BAYON, Mme TORTEL, M. DORIGO, M. CHOMEL, M. BORDE M, M. DEGRANGE, M. ERAUD, M. CHARMETANT, M. PROTAT, M. BENZOHRRA, M. TOURRET C, Mme DE CHACATON, M. BLANC, M. BAY, Mme BETIAUX, M. JACQUELIN, Mme BARDET, M. MARGELIDON, M. GUYET, M. TOURRET G, Mme TARDIF, M. CHAVIGNON, M. BODARD, Mme MERLE, M. TUREAU, Mme VERDELET, M. MAITRE, M. LABONNE, M. BRUN, M. RENAUD, M. BARDET L, Mme NOIZETTE, M. DIFFER, M. LOGNON, M. VIROT M, M. GAUDRAT, M. DESMYTTER, Mme POUGET, Mme PETIOT, M. NOEL, Mme VIRMOUX, M. REIGNEAUD, M. THEVENOUX, M. TALON, Mme PERRIN M, M. DESMOULES, M. LAFORET, M. PAUTONIER, M. SOUFFERANT, M. SELLOT, M. LALOUE, Mme GLENAT, M. BOUDOT, M. DUPONT, Mme BOUQUET DES CHAUX, M. PETITJEAN, M. PETIOT, M. OLIVIER, Mme GERARD, M. MOGINOT, M. LACROIX, M. VERDELET J-C.

ETAIENT EXCUSES : Mme LEGRAND, Mme DEMURE, Mme DAMERT, Mme PATUREAU, Mme BASILE, M. LABILLE, Mme DOURLENS, M. DUPUIS, M. MARTIN P, M. CABANNE.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. PLACE à M. TOURRET C, M. DUPUIS à Mme DE CHACATON, M. DEVENE à M. RENAUD, M. LAFAY à M. PETIOT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. LORREN, Trésorier Principal, Mme DARBELET J, Mlle BONILLO, Mme VEVRE, M. TISSIER, M. BORDE du SICTOM Nord Allier.

Monsieur le Président remercie les délégués de leur présence et énonce les excusés et les pouvoirs.
Il remercie également M. LORREN, trésorier du syndicat, d'être présent et d'assister le SICTOM Nord Allier dans les débats.

Monsieur le Président donne lecture du Débat d'Orientations Budgétaires.

* * * * *

Conformément aux dispositions de la loi de février 1992 (article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales), les assemblées délibérantes des syndicats mixtes fermés comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont soumises à un Débat d'Orientations Budgétaires.

Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif, ce dernier devant être voté avant le 31 mars.

Toutefois, par circulaire préfectorale n° 08/2010 en date du 18 janvier 2010, la date limite de vote des budgets et des taux des collectivités territoriales pour les exercices 2010 et 2011 a été reportée au 15 avril 2010.

Ce troisième Débat d'Orientations Budgétaires de la mandature arrive après une année 2010 au cours de laquelle ont été relancés les gros projets d'extension que sont l'unité de stabilisation – valorisation, la plateforme de compostage des déchets verts et l'extension du centre d'enfouissement.

Le bureau d'étude POYRY a été retenu en juin 2010 pour assurer la mission d'assistant à maître d'ouvrage/conducteur d'opération.

I. Les extensions

1) L'acquisition des terrains nécessaires à l'extension de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.), la plateforme de compostage de déchets verts et l'unité de traitement mécano-biologique

La procédure de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour l'acquisition des terrains, engagée par le SICTOM Nord Allier avec le dépôt du dossier le 4 février 2010, a été suivie d'un arrêté de DUP pris par Monsieur le Préfet de l'Allier le 21 septembre 2010.

Les négociations à l'amiable avec les 2 propriétaires concernés n'ayant pas abouti, le SICTOM Nord Allier a saisi, le 9 octobre 2010, Monsieur le Préfet de l'Allier pour lui demander de prendre un arrêté de cessibilité, lequel a été pris le 6 décembre 2010.

Suite à cet arrêté, Monsieur le Juge de l'Expropriation du Département de l'Allier a signé l'Ordonnance d'Expropriation le 5 janvier 2011. Les modalités de transfert de propriétés sont en cours.

2) Les projets

La réalisation du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) a été confiée au Bureau d'Etudes ALPES INGE.

L'évolution de la réglementation et particulièrement le Grenelle de l'Environnement ont conduit les élus à retenir un processus pour intégrer 2 axes majeurs, la réduction des déchets à enfouir et la valorisation organique.

Je rappellerai simplement que le Bureau d'études POYRY a commencé à travailler sur nos projets à compter de fin juin 2010. Plusieurs réunions avec la commission « Traitement-Projets » composée de 5 élus et des Services du SICTOM Nord Allier ont eu lieu durant l'été. Ainsi, le pré-programme a pu être présenté à l'Assemblée Générale du 14 octobre 2010. S'en est suivie la construction du programme que vous avez validé en décembre dernier.

La question tout à fait légitime qui m'est posée régulièrement : « combien ça coûte » et « de combien va augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) » mérite réponse.

Je vous propose, comme je m'y suis engagé en décembre 2010, de vous apporter des éléments répondant à vos interrogations suite à la présentation de ce Débat d'Orientations Budgétaires 2011.

Je déplore que de tels projets ne puissent pas bénéficier de subventions significatives de l'ADEME notamment, je vais interroger les parlementaires locaux sur le sujet.

Pour en revenir aux projets, je me permets de vous en redonner les dimensionnements principaux, les absents de décembre 2010 seront ainsi au courant.

a) La construction d'une unité de traitement mécano-biologique avec valorisation organique.

Dimensionnée pour accueillir 25 000 t/an d'ordures ménagères résiduelles, 50 % seront valorisés ou évaporés. Ainsi seront produites 6000 t de compost.

Cette unité réceptionnera également 17 000 t de Déchets Industriels Banals (DIB) dont 10 000 provenant des usagers via le SICTOM Nord Allier, le reste provenant du bassin de vie. Ces déchets seront triés de façon classique (pelle) mais un tri en amont sera amplifié au niveau des déchetteries.

b) La construction d'une plateforme de compostage des déchets verts (conformité au plan également).

Il s'agit d'une plateforme classique qui accueillera 12 500 t de déchets verts provenant des déchetteries et des professionnels locaux.

c) L'extension de l'I.S.D.N.D

Intégrée à l'ensemble des projets, elle ne verra pas le jour avant 2013. Elle sera d'une capacité de 800 000 m³ soit 20 ans de stockage avec un premier casier de 320 000 m³.

Le SICTOM Nord Allier a sollicité son délégataire pour rechercher une solution permettant d'assurer la continuité du service jusqu'à la mise en route des futures installations.

L'installation en cours d'exploitation verra sa fin de vie, à la fin de l'année 2012. Aussi par le biais d'un avenant concessif avec notre délégataire actuel, nous pourrions prolonger son exploitation jusqu'à 2015 en optimisant la quantité totale de déchets pour l'amener à la quantité totale autorisée par l'arrêté préfectoral de 2001.

Ainsi un volume de travaux de 1,3 M € serait amorcé au prorata des tonnages entrants, c'est-à-dire les tonnages COVED et les tonnages SICTOM Nord Allier. Ceci se traduirait par une augmentation de la rémunération du délégataire de 4,62 € HT par tonne (par ailleurs, le coût de 15,64 € HT par tonne en 2010, devrait être de l'ordre de 16,50 € HT / tonne en 2011 après révision annuelle)

Il faut savoir qu'aujourd'hui nous nous trouvons dans la moyenne basse par rapport à la moyenne nationale.

II) Le Programme local de prévention

Présenté lors de l'assemblée générale de décembre 2010, l'objectif du programme local de prévention des déchets est d'obtenir des modifications d'habitude de production des déchets ménagers pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement qui sont de moins 7% en 5 ans, soit une réduction par personne de 25 kg d'ici 2015.

Pour atteindre ces objectifs, le SICTOM Nord Allier a signé le 21 décembre dernier un accord-cadre de partenariat avec l'ADEME d'une durée de 5 ans.

2011 sera l'année préparatoire à la mise en œuvre du programme de prévention, dont la première étape consiste en la réalisation d'un diagnostic de territoire.

Je rappelle qu'en s'engageant dès maintenant dans cette démarche (qui sera obligatoire dès 2012), le SICTOM Nord Allier va percevoir une aide de l'ADEME, aide annuelle calculée par tranche de population. Ainsi en 2011 le SICTOM Nord Allier touchera de l'ordre de 94 000 €. Les années suivantes il en sera de même, sous réserve de l'atteinte des objectifs fixés dans le programme et dans la limite de 50 % des montants engagés par le SICTOM Nord Allier dans les actions de prévention.

III) Les données départementales

Au niveau départemental, deux chantiers ont été lancés en 2009 : quels sont leurs états d'avancement ?

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Allier (PDEDMA) arrive en fin de phase 2 qui concerne l'actualisation des orientations et les objectifs du plan, avec le choix des différentes orientations. Ces orientations seront bien évidemment liées à la réflexion menée par le Syndicat Mixte Départemental d'Études pour le Traitement des Déchets dont je suis 1^{er} Vice-Président.

Le Syndicat Mixte Départemental d'Études pour le Traitement des Déchets a mandaté un bureau d'études pour effectuer la faisabilité de la mutualisation des moyens de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Au cours du 1^{er} trimestre 2011, les structures seront amenées à se positionner sur la poursuite ou non vers cette nouvelle organisation.

Dans l'affirmative, la 2^{ème} partie de l'étude définira les statuts et les modalités précises de mise en œuvre (transferts des contrats, des moyens humains et matériels....).

IV) La Collecte

L'étude d'optimisation faite par le bureau d'études VERDICITE vous a été présentée en mai 2009.

Les services travaillent donc actuellement sur les leviers présentés alors. La mise en route du compostage individuel a commencé début 2010. Les usagers du territoire du SICTOM Nord Allier émettent un accueil favorable à cette démarche éco-citoyenne, le nombre de composteurs en service a franchi le seuil des 1 000.

Pour ce qui est de l'extension de la collecte en bras latéral, 3 communes (Saint Martin des Lais, Gannay sur Loire, Laménay sur Loire) sont passées à ce mode de collecte en 2010. 4 communes (Garnat sur Engièvre, La Chapelle aux Chasses, Paray le Frésil) suivront en mars 2011.

Nous attendons une réponse de Dompierre sur Besbre pour la partie « campagne ». 5 autres communes (Chevagnes, Monétay sur Loire, Saint Pourçain sur Besbre, Saligny sur Roudon et Vaumas) sont à l'étude.

L'état d'avancement des autres leviers vous ont été rappelés lors de la dernière assemblée générale en décembre.

Toutes les communes qui présentaient un double service en sacs jaunes ont répondu favorablement à un redéploiement des points propres renforçant ainsi la collecte sélective sur les zones rurales.

La collecte sélective en bras latérale a été supprimée et remplacée par des points propres complets.

Après la mise en route de ces leviers, nous passerons à l'optimisation des tournées de collecte qui comprend les redistributions des tournées ainsi qu'une homogénéisation des fréquences de collecte.

Chacun d'entre vous, dans sa commune, doit être le relais du SICTOM Nord Allier lors de la mise en œuvre de ces leviers qui, bien évidemment, changent quelque peu les habitudes. L'homogénéisation des fréquences sera un gros morceau. Je compte sur vous et vous en remercie d'avance.

* * * * *

Plusieurs points méritent d'être précisés avant d'entrer dans le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

1. Une pause 2011 dans l'évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) : la TGAP en 2011 s'élèvera à 17 € HT comme en 2010. Cette pause n'empêchera pas l'augmentation de cette taxe les prochaines années.
2. Je suis particulièrement vigilant et actif auprès de l'Association AMORCE et de l'Association des Maires de France (AMF) pour qu'elles défendent auprès des pouvoirs publics l'utilisation des fonds collectés sur le territoire national par l'intermédiaire de la TGAP. Notre projet entièrement dans la ligne du Grenelle (valorisation organique et réduction des déchets enfouis) risque fort de ne pas bénéficier d'aides substantielles.
3. Pour ce qui concerne le carburant qui est un gros poste, son prix se trouve encore à un niveau élevé.
4. L'optimisation de l'exploitation de l'ISDND va entraîner une augmentation des coûts de traitement estimée à 170 000 €.

L'augmentation du produit, qui sera demandée aux structures adhérentes, est inévitable bien que le SICTOM Nord Allier mette tout en œuvre pour que la facture augmente le moins possible. Cependant pour 2011, je m'engage à ce que cette hausse ne dépasse pas 3 %.

Nous devons assurer un service public de qualité à l'utilisateur. Il y a un an, j'annonçais un rythme soutenu pour mener ces projets en restant prudents et vigilants. C'est pourquoi, j'ai décidé de recruter un chargé de mission pour suivre et accompagner tous ces projets.

La participation à la construction de ces projets essentiels est nécessaire et je tiens à nouveau cette année, à vous remercier pour votre assiduité et votre implication dans les différentes commissions et groupes de travail qui ont eu lieu depuis 2009 et qui vont continuer durant tout le déroulement des projets, de même je vous encourage à participer activement aux assemblées générales pour la validation de nos actions.

I – Composition du SICTOM Nord Allier

Les 6 communes qui adhéraient directement au SICTOM Nord Allier jusqu'à fin 2010, font désormais partie de communautés de communes qui ont pris la compétence « ordures ménagères » et ont décidé de la déléguer, pour partie, au SICTOM Nord Allier.

Le SICTOM Nord Allier est désormais composé de 10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- ✖ Communauté d'agglomération de Moulins : 26 communes
Aubigny, Aurouer, Avermes, Bagneux, Bessay sur Allier, Besson, Bresnay, Bressolles, Chapeau, Chemilly, Chézy, Coulandon, Gennetines, Gouise, Marigny, Montbeugny, Montilly, Moulins, Neuilly le Réal, Neuvy, Saint-Ennemond, Souvigny, Toulon sur Allier, Trevol, Villeneuve sur Allier, Yzeure
- ✖ Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise : 16 communes
Beaulon, Châtelperon, Chavroches, Diou, Dompierre sur Besbre, Jaligny sur Besbre, Liernolles, Mercy, Monétay sur Loire, Pierrefitte sur Loire, Saint-Léon, Saint Pourçain sur Besbre, Saint-Voir, Saligny sur Roudon, Thionne, Vaumas
- ✖ Communauté de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise : 8 communes
La Chapelle aux Chasses, Chevagnes, Gannay sur Loire, Garnat sur Engièvre, Lusigny, Paray le Frésil, Saint Martin des Lais, Thiel sur Acolin
- ✖ Communauté de communes en Bocage Bourbonnais : 4 communes
Agonges, Autry Issards, Bourbon l'Archambault, Saint Menoux
- ✖ Communauté de communes Sud-Nivernais : 3 communes
Cossaye, Laménay sur Loire, Lucenay les Aix
- ✖ Communauté de communes Bocage-Sud : 2 communes
Meillers, Noyant d'Allier
- ✖ Communauté de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais : 2 communes
Couzon, Saint Léopardin d'Augy
- ✖ Communauté de communes du Pays Saint Pourcinois : 1 commune
La Ferté Hauterive
- ✖ Communauté de communes Varennes-Forterre : 1 commune
Saint Gérard de Vaux
- ✖ Communauté de communes Sologne Bourbonnais-Nivernais : 1 commune
Toury Lurcy

Le comité syndical du SICTOM Nord Allier ne votera, à compter de 2011, que des produits (et plus de taux) de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

II – Etat de la dette

M. GIRAUD présente l'état de la dette.

III – RECETTES PREVISIONNELLES de l'exercice 2011

COMPTES ADMINISTRATIFS PREVISIONNELS - RESULTATS PREVISIONNELS

Les comptes n'étant pas arrêtés à la date de rédaction du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), il ne s'agit que d'estimations de résultats.

Budget principal <i>en euros T.T.C</i>	- résultat d'investissement prévisionnel :	- 115 577 €
	- restes à réaliser dépenses :	196 720 €
	- restes à réaliser recettes :	0 €
	besoin de financement prévisionnel :	- 312 297 €
	- résultat de fonctionnement prévisionnel :	+ 1 300 000 €

Budget collecte sélective <i>en euros H.T</i>	- résultat d'investissement prévisionnel :	- 33 869 €
	- restes à réaliser dépenses :	0 €
	- restes à réaliser recettes :	0 €
	besoin de financement prévisionnel :	- 33 869 €
	- résultat de fonctionnement prévisionnel :	+ 167 000 €

Au budget primitif 2010 était prévue une subvention d'équilibre du budget principal qui n'a pas eu à être réalisée. En effet, au compte administratif 2010, devrait figurer un excédent de fonctionnement suffisant pour couvrir le déficit d'investissement prévisionnel et permettre un report d'excédent de fonctionnement sur l'exercice 2011.

Budget CSDU <i>en euros T.T.C</i>	- résultat d'investissement prévisionnel :	- 657 911 €
	- restes à réaliser dépenses :	531 569 €
	- restes à réaliser recettes :	0 €
	besoin de financement prévisionnel :	- 1 189 480 €
	- résultat de fonctionnement prévisionnel :	+ 1 269 900 €

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT – FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Le F.C.T.V.A à inscrire au budget primitif 2011 concerne les dépenses d'investissement de l'année 2010.

Estimation : 80 000 €

BUDGET C.S.D.U - FONCTIONNEMENT – SURTAXES SYNDICALES

Par délibération en date du 21 décembre 2010, le comité syndical a décidé de fixer les surtaxes du délégataire pour l'année 2011 comme suit :

- 5 € / tonne pour les sables de fonderie (hors laitier)
- 8 € / tonne pour les autres produits

Pour l'année 2011, les tonnages prévisionnels seraient de 25 000 tonnes (OMR + DIB, déchets hors sables) et 5 000 tonnes (sables de fonderie).

Estimation totale : 225 000 € T.T.C

Par cette même délibération du 21 décembre 2010, le comité syndical a fixé les surtaxes du SICTOM Nord Allier pour l'année 2011 au même montant que celui de 2010, soit 30 € / tonne

Estimation totale : 900 000 € T.T.C

* * * * *

Compte tenu des prévisions de dépenses de fonctionnement et des investissements envisagés et inscrits dans les pages suivantes du présent rapport :

- ✕ les investissements nécessaires à l'exploitation courante du SICTOM Nord Allier pourraient être autofinancés sur le budget principal et sur le budget collecte sélective ; concernant le budget CSDU, le SICTOM Nord Allier pourra avoir recours à l'emprunt,
- ✕ les investissements relatifs au projet d'extension du site de traitement seront en partie autofinancés. Pour le reste, le SICTOM Nord Allier aura recours à l'emprunt,

DEPENSES : **IV – Projet d'extension du site de traitement**

Le projet du SICTOM Nord Allier comprend :

- ✕ l'extension de l'ISDND,
- ✕ la construction d'une unité de stabilisation valorisation des déchets,
- ✕ la construction d'une plateforme de compostage des déchets verts,
- ✕ la réalisation d'aménagements divers (voiries, clôture, aménagements paysagers, ...)

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Etat des restes à réaliser (RAR)

Dépenses :

- 2031 op 1013 : extension du site de traitement : études	34 827 € TTC
- 2111 op 1013 : extension du site de traitement : terrains	134 983 € TTC

TOTAL : 169 810 € TTC

2. Acquisition de terrains

Suite à :

- l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2010 déclarant d'utilité publique les projets d'extension du site de traitement du SICTOM Nord Allier,
- l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2010 déclarant cessibles immédiatement, pour cause d'utilité publique au profit du SICTOM Nord Allier, les parcelles propriétés de M. PELLEGRINO et de M. FRAISSE,
- l'ordonnance rendue par le juge des expropriations le 5 janvier 2011,

il sera nécessaire de prévoir au budget les crédits pour l'acquisition de ces parcelles.

Estimation en Investissement :

- valeur vénale : **134 983 €** (*proposition du SICTOM Nord Allier aux 2 propriétaires*)
(compris dans les restes à réaliser)

Estimation en Fonctionnement :

- indemnités d'exploitant : 73 325 € (*proposition du SICTOM Nord Allier aux 2 propriétaires*)
- indemnité de réemploi : 15 498 € (*proposition du SICTOM Nord Allier aux 2 propriétaires*)
- frais d'acte et divers : 8 000 €
96 823 €

3. Etudes

La réalisation du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) relatif aux projets d'extension du site a été attribuée à ALPES INGE en 2009. Le montant restant à payer figure en reste à réaliser.

Il est nécessaire d'ajouter 3 études annexes imposées par la réglementation actuelle :

- modélisation 3D intégration paysagère,
- étude faune-flore – notice incidence Natura 2000,
- étude dispersion pollution olfactive

Estimation totale : 57 000 € (restes à réaliser compris)

4. Travaux

Le Président rappelle que la technique de l'autorisation de programme est utilisée pour le financement de cette opération.

Autorisation de programme n° 1 :

Par délibération du 14 octobre 2010, le comité syndical a modifié l'autorisation de programme n° 1 relative à la conduite d'opération, aux missions de coordination SPS et de contrôle technique et à la mission d'étude de sols.

Compte tenu de l'attribution du marché d'étude de sols et du rétalement des paiements de la mission de conduite d'opération, il conviendra d'ajuster l'autorisation de programme n° 1 comme suit :

ANNEE	DEPENSES			RECETTES
	crédits de paiement en € TTC	à titre indicatif		
		objet de la dépense	montant en € TTC	
2009 montants réalisés	- €	conduite d'opération	0,00 €	autofinancement
		divers	0,00 €	
2010 montants réalisés	49 144,16 €	conduite d'opération	47 792,16 €	autofinancement
		études de sols	0,00 €	
		coordination SPS	0,00 €	
		contrôle technique	0,00 €	
		divers	1 352,00 €	
2011 crédits soumis au vote	121 427,00 €	conduite d'opération	101 393 €	autofinancement ou emprunt
		études de sols	2 979 €	
		coordination SPS	3 444 €	
		contrôle technique	8 611 €	
		divers	5 000 €	
2012 crédits soumis au vote	151 434,00 €	conduite d'opération	89 683 €	autofinancement ou emprunt
		études de sols	0 €	
		coordination SPS	10 251 €	
		contrôle technique	46 500 €	
		divers	5 000 €	
2013 crédits soumis au vote	127 711,00 €	conduite d'opération	76 990 €	autofinancement ou emprunt
		études de sols	0 €	
		coordination SPS	10 415 €	
		contrôle technique	35 306 €	
		divers	5 000 €	
2014 crédits soumis au vote	23 018,00 €	conduite d'opération	11 702 €	autofinancement ou emprunt
		études de sols	0 €	
		coordination SPS	1 148 €	
		contrôle technique	5 168 €	
		divers	5 000 €	
2015 crédits soumis au vote	4 637,00 €	conduite d'opération	3 637 €	autofinancement ou emprunt
		études de sols	0 €	
		coordination SPS	0 €	
		contrôle technique	0 €	
		divers	1 000 €	
TOTAL GENERAL	477 371,16 €			

Autorisation de programme n° 2 :

Par délibération du 14 octobre 2010, le comité syndical a accepté l'ouverture de l'autorisation de programme n° 2 relative à la mission de maîtrise d'œuvre.

Compte tenu du report de la consultation sur l'exercice 2011, des ajustements concernant les publicités relatives aux marchés publics et de la création de rubriques « divers » justifiées par d'éventuels besoins ponctuels à apparaître dans le déroulement de la mission, il conviendra de revoir l'autorisation de programme n° 2 comme suit :

ANNEE	DEPENSES			RECETTES
	crédits de paiement en € TTC	à titre indicatif		
		objet de la dépense	montant en € TTC	
2010 montants réalisés	- €	maîtrise d'œuvre	0,00 €	autofinancement
		divers	0,00 €	
2011 crédits soumis au vote	436 646 €	maîtrise d'œuvre	428 646 €	autofinancement ou emprunt
		divers	8 000 €	
2012 crédits soumis au vote	355 308 €	maîtrise d'œuvre	350 308 €	autofinancement ou emprunt
		divers	5 000 €	
2013 crédits soumis au vote	204 134 €	maîtrise d'œuvre	199 134 €	autofinancement ou emprunt
		divers	5 000 €	
2014 crédits soumis au vote	48 362 €	maîtrise d'œuvre	47 362 €	autofinancement ou emprunt
		divers	1 000 €	
2015 crédits soumis au vote	13 156 €	maîtrise d'œuvre	13 156 €	autofinancement ou emprunt
		divers	0 €	
TOTAL GENERAL	1 057 606 €			

Autorisation de programme n° 3 :

Le conducteur d'opération (bureau d'études PÖYRY) prévoit le découpage des travaux en 4 marchés :

- process
- terrassement / VRD
- étanchéité
- génie civil / bâtiment

Concernant les marchés process et terrassements / VRD, il envisage de lancer les consultations courant 2011.

Pour ce faire, il conviendra d'ouvrir l'autorisation de programme n° 3 selon l'échéancier suivant :

ANNEE	DEPENSES			RECETTES
	crédits de paiement en € TTC	à titre indicatif		
		objet de la dépense	montant en € TTC	
2011 crédits soumis au vote	12 000 €	marché process	0 €	autofinancement ou emprunt
		marché terrassement / VRD	0 €	
		marché étanchéité	0 €	
		marché génie civil / bâtiment	0 €	
		divers	12 000 €	
2012 crédits soumis au vote	19 440 729 €	marché process	4 665 118 €	autofinancement ou emprunt
		marché terrassement / VRD	6 124 256 €	
		marché étanchéité	429 359 €	
		marché génie civil / bâtiment	8 196 996 €	
		divers	25 000 €	
2013 crédits soumis au vote	3 483 879 €	marché process	2 870 879 €	autofinancement ou emprunt
		marché terrassement / VRD	0 €	
		marché étanchéité	0 €	
		marché génie civil / bâtiment	598 000 €	
		divers	15 000 €	
2014 crédits soumis au vote	244 200 €	marché process	239 200 €	autofinancement ou emprunt
		marché terrassement / VRD	0 €	
		marché étanchéité	0 €	
		marché génie civil / bâtiment	0 €	
		divers	5 000 €	
TOTAL GENERAL	23 180 808 €			

Remarque : le maître d'œuvre, une fois ses études réalisées, pourra être amené à modifier le découpage des marchés et le calendrier.

DEPENSES :

V – Exploitation courante du SICTOM Nord Allier

Prévisions du budget principal **(euros T.T.C)**

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Etat des restes à réaliser (RAR)

Dépenses :

- 2181 op 1001 : acquisition de matériel 26 910 € TTC

2. Travaux

a) Aménagement de voiries sur le site de Chézy

Les travaux concernent l'entrée du site.

Estimation : 14 000 € T.T.C

b) Travaux de démolition de la maison située au lieu-dit « Pommay Brûlé » et aménagement paysager de ce terrain

Estimation : 15 000 € T.T.C

c) Installation d'un système de climatisation dans les nouveaux bureaux

Estimation : 15 000 € T.T.C

3. Acquisition de divers matériels roulants

a) Une benne à ordures ménagères de 26 m³

Estimation : 172 000 € T.T.C

b) Acquisition d'un chargeur d'occasion équipé d'un godet

Le chargeur dont dispose le SICTOM Nord Allier actuellement ne permet pas d'assurer l'ensemble des prestations nécessaires à l'exploitation.

Estimation : 38 100 € T.T.C

c) Acquisition d'un tracteur d'occasion

Le tracteur dont dispose le SICTOM Nord Allier étant devenu vétuste, il est nécessaire de prévoir son remplacement.

Estimation : 16 000 € T.T.C

4. Acquisition de différents matériels

a) Equipements techniques

Estimation totale : 18 050 € T.T.C

b) Signalétique

Estimation totale : 2 000 € T.T.C

c) Matériels informatiques et logiciels

Estimation totale : 20 200 € T.T.C

d) Mobilier

Estimation totale : 4 200 € T.T.C

e) Contenants

Estimation totale : 10 100 € T.T.C

Mme MARSONI demande si le camion est compris dans l'acquisition de la benne à ordures ménagères de 26 m³ à 172 000 € TTC.

M. GIRAUD précise que l'acquisition comprend le châssis et la benne.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Pour rappel, elle s'élevait à 17 € H.T / tonne en 2010. Son montant sera inchangé pour 2011.

2. Impact de la révision de prix prévue au contrat de Délégation de Service Public (DSP) sur le coût de traitement des déchets sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Chézy

Le contrat de DSP prévoit une révision de prix au 1^{er} janvier de chaque année. Pour l'année 2011, le taux d'augmentation des coûts de traitement due à cette révision de prix est estimé à 5,5 %, compte tenu des indices, entrants dans la formule de révision de prix, connus à ce jour.

3. Impact du projet d'avenant n° 5 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) sur le coût de traitement des déchets sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Chézy

L'avenant n° 5 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) modifie la rémunération du délégataire. L'impact sur le coût se traduit par une augmentation de + 4,62 € H.T /tonne pour les ordures ménagères et autres déchets enfouis et pour les déchets verts.

Estimation du surcoût : + 170 000 € T.T.C (hors révision de prix au 1^{er} janvier 2011)

4. Personnel

Il faudra prévoir :

- une augmentation de 2 % sur la masse salariale prévue au budget 2010 afin de tenir compte du Glissement Vieillesse Technicité,
- le recrutement de :
 - ⇒ une personne en charge de l'extension du site de traitement et du suivi du traitement, Ce poste, prévu en 2010, n'a pas été pourvu.
 - ⇒ Contrats Uniques d'Insertion (C.U.I) : sur les 6 postes ouverts, 1 est actuellement pourvu.

5. Acquisition de composteurs

Dans la continuité de la mise en œuvre du levier d'optimisation lié au développement du compostage individuel, il sera nécessaire d'acquérir des composteurs.

Estimation : 60 000 € T.T.C

6. Fournitures pour travaux en régie

Les travaux suivants seront réalisés en régie par les services du SICTOM Nord Allier et nécessiteront l'acquisition de fournitures :

- ✗ aménagement des bureaux et d'un espace visiteurs,
- ✗ réalisation d'un abri en charpente métallique pour le stockage du matériel,
- ✗ extension du local DMS de la déchetterie de Chézy,
- ✗ aménagement des points de collecte en bras latéral,
- ✗ réalisation de l'éclairage du parking des véhicules de collecte,
- ✗ réalisation de garde corps sur les hauts de quai de la déchetterie de Chézy.

Estimation totale : 40 000 € T.T.C

Ces travaux, une fois réalisés, seront basculés en investissement.

7. Etudes

a) Diagnostic de territoire

Dans le cadre du programme local de prévention dans lequel s'est engagé le SICTOM Nord Allier courant 2010, il est nécessaire, la 1^{ère} année, d'élaborer un diagnostic du territoire. Son enjeu sera d'observer les caractéristiques d'un territoire (et pas seulement le gisement de déchets) et utiliser cette observation pour construire une stratégie de prévention des déchets adaptée à la situation locale.

Par délibération en date du 21 décembre 2010, le comité syndical a accepté cette démarche.

Estimation : 50 000 € T.T.C

Subvention : 50% de la dépense

b) Assistance à l'implantation de comptacoût et au remplissage de la matrice des coûts

Dans la suite du point précédent, il sera également nécessaire, lors de la 1^{ère} année du programme, de faire appel à un bureau d'études afin d'assister le SICTOM Nord Allier dans la mise en place de la méthodologie comptacoût préconisée par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et dans le remplissage de la matrice des coûts.

Estimation : 6 000 € T.T.C

8. Participation du SICTOM Nord Allier au syndicat mixte départemental d'études pour le traitement des déchets

Il sera nécessaire de prévoir au budget 2011 la participation du SICTOM Nord Allier au frais de fonctionnement de ce syndicat.

Estimation : 1 000 € T.T.C

Prévisions du budget collecte sélective (euros H.T)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Acquisition de divers matériels

a) Collecte en apport volontaire

Le système de pesée embarquée actuellement en place sur deux véhicules de collectes ne se faisant plus (problème de pièces détachées), il pourra être nécessaire de renouveler ces équipements.

Cet investissement prévu en 2009 et 2010 n'a pas été réalisé, le matériel n'ayant pas eu de défaillance technique.

Estimation : 15 300 € H.T

b) Centre de tri

Le SICTOM Nord Allier loue à la société COVED le local du centre de tri. Ce local est équipé d'un transformateur de 400 kva de 1978 avec refroidissement pyralène. La loi oblige les propriétaires de ce type de transformateur à les remplacer, aucune dérogation ne peut être accordée.

Il sera, par conséquent, nécessaire d'acquérir et mettre en place un nouveau transformateur.

Estimation : 13 500 € H.T

Prévisions du budget C.S.D.U. (euros T.T.C)

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Etat des restes à réaliser

Dépenses :

-	2031 : Etudes :	
	- valorisation des biogaz : assistance à maîtrise d'ouvrage :	33 584 € T.T.C
-	2313 : Travaux	
	- réhabilitation des alvéoles C et D / réalisation des alvéoles G et H :	569 € T.T.C
	- réseau de lixiviats :	4 426 € T.T.C
	- rehausse du puits de lixiviats de l'alvéole 3 :	2 990 € T.T.C
	- couverture des alvéoles 1, 2 et captage des biogaz :	490 000 € T.T.C
		497 985 € T.T.C

2. Etudes

L'étude pour la valorisation énergétique des biogaz est en cours de réalisation par la société VALDECH assistant à maîtrise d'ouvrage et figure en reste à réaliser.

Cette étude sera suivie de la mise en concurrence pour la recherche du prestataire valoriste. Il sera donc nécessaire de prévoir les crédits pour les frais d'annonces.

Estimation : 36 584 € T.T.C (restes à réaliser compris)

3. Travaux

a) Réseau de lixiviats

Suite au désordre constaté sur le réseau de lixiviats situé entre la zone 1 et l'alvéole B, la société COVED doit procéder à sa remise en ordre.

Dans l'hypothèse où cette remise en ordre entrerait dans le cadre d'un gros entretien réparation, elle devra être prise en charge par le SICTOM Nord Allier (contrat de Délégation de Service Public).

Les travaux de mise en place d'un regard ont été commandés en 2010 et figurent en reste à réaliser à hauteur de 4 426 € T.T.C

Estimation totale du gros entretien : 49 526 € T.T.C (reste à réaliser compris)

b) Rehausse du puits de lixiviats de l'alvéole 3

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à hauteur de 2 990 € T.T.C et figure en reste à réaliser.

Par ailleurs, par délibération du 21 décembre 2010, le comité syndical a accepté l'inscription par anticipation sur l'exercice 2011 des travaux pour un montant de 90 000 € T.T.C.

Il conviendra d'inscrire ces crédits au budget 2011 et d'ajouter le coût des publicités.

Estimation totale : 93 090 € T.T.C (reste à réaliser compris)

c) Réalisation de talus (niveau 1.2.3 sur les alvéoles 3.4.5) et construction de pistes et transferts

Par délibération du 21 décembre 2010, le comité syndical a accepté l'inscription par anticipation sur l'exercice 2011, de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 24 000 € T.T.C.

Les travaux de réalisation de talus (sur les alvéoles 3, 4, 5) et de construction de pistes et transferts, estimés à un total de 1 800 000 € T.T.C, seront étalés de 2011 à 2014 et devront avoir lieu au fur et à mesure du remplissage des alvéoles concernées.

Il sera également nécessaire de désigner, après mise en concurrence, un maître d'œuvre, un coordonnateur SPS et un contrôleur technique. Le montant total de ces missions est estimé à 180 000 € T.T.C.

Il sera donc proposé d'ouvrir l'autorisation de programme n° 4 comme suit :

ANNEE	DEPENSES			RECETTES
	crédits de paiement en € TTC	à titre indicatif		
		objet de la dépense	montant en € TTC	
2011 crédits soumis au vote	509 520 €	assistance à maîtrise d'ouvrage	24 000 €	autofinancement ou emprunt
		maîtrise d'œuvre	119 520 €	
		coordination SPS		
		contrôle technique		
		travaux	360 000 €	
		divers	6 000 €	
2012 crédits soumis au vote	687 970 €	assistance à maîtrise d'ouvrage	0 €	autofinancement ou emprunt
		maîtrise d'œuvre	27 970 €	
		coordination SPS		
		contrôle technique		
		travaux	660 000 €	
		divers	0 €	
2013 crédits soumis au vote	687 970 €	assistance à maîtrise d'ouvrage	0 €	autofinancement ou emprunt
		maîtrise d'œuvre	27 970 €	
		coordination SPS		
		contrôle technique		
		travaux	660 000 €	
		divers	0 €	
2014 crédits soumis au vote	124 540 €	assistance à maîtrise d'ouvrage	0 €	autofinancement ou emprunt
		maîtrise d'œuvre	4 540 €	
		coordination SPS		
		contrôle technique		
		travaux	120 000 €	
		divers	0 €	
TOTAL GENERAL	2 010 000 €			

4. Etudes liées au projet d'avenant n° 5 au contrat de Délégation de Service Public (DSP)

Le projet d'avenant n°5 au contrat de Délégation de Service Public prévoit la poursuite de l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de façon à ce que le volume de déchets enfouis atteigne le volume administrativement autorisé par l'arrêté préfectoral. Ceci conduit à la réalisation de rehausses.

Cette évolution nécessite une nouvelle autorisation d'exploiter à obtenir après dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (D.D.A.E.).

Il sera nécessaire d'inscrire au budget 2011 les crédits nécessaires au financement de cette étude.

Estimation : 95 680 € T.T.C

* * * * *

M. GIRAUD précise qu'aujourd'hui, l'avenant n° 5 au contrat de DSP est toujours à l'étude. Il reste à résoudre des problèmes plus techniques que budgétaires. M. le Président espère pouvoir le proposer à l'assemblée générale de mars 2011 pour ensuite travailler sereinement jusqu'en 2015.

* * * * *

Comme annoncé lors de l'assemblée générale du 21 décembre 2010, M. GIRAUD communique l'incidence des investissements projetés par le SICTOM Nord Allier concernant l'extension du site de traitement sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Dans un premier temps, des simulations d'emprunts ont été faites à un taux de 3,70 % sur 20 ans pour les investissements relatifs à l'extension.

Dans un deuxième temps, une projection sur 10 ans a été réalisée en tenant compte de l'état de la dette actuelle et des simulations d'emprunt précitées. Dans cette étude, l'hypothèse a été prise d'une augmentation de TEOM (hors annuité d'emprunts) de 3 % d'une année sur l'autre, avec en plus, en 2014, un surcoût d'exploitation de 286 000 € dû au nouveau mode d'exploitation.

M. le Président présente le résultat de cette étude : la TEOM d'un montant moyen de 82 €/habitant, en 2010, atteindra 105 €/habitant en 2020, soit une augmentation de 23 €/habitant en 10 ans.

A titre indicatif, le Président informe que, le bureau d'études qui a travaillé pour le syndicat départemental d'étude pour la gestion des déchets de l'Allier a déterminé, à partir des comptes administratifs de toutes les structures du département, un coût actuel par habitant au niveau départemental de 100 €/habitant.

M. BODARD souhaite connaître la durée des emprunts prévus.

M. GIRAUD répond que les simulations portent sur 20 ans.

M. BODARD ajoute qu'il faudrait trouver une astuce pour lisser l'augmentation de la TEOM afin d'éviter la très forte hausse en 2013.

M. GIRAUD précise qu'effectivement l'étude prévoit une baisse de 9 % en 2012, et une augmentation de 23 % en 2013 et qu'après le taux resterait constant. En effet, il faudra trouver le moyen de lisser ces variations.

M. GIRAUD précise que les services du SICTOM Nord Allier ont travaillé à partir de l'étude réalisée par les bureaux d'études PÖYRY et ACTI PUBLIC CONSEIL.

M. LALOUE ajoute qu'il faudrait effectivement lisser sur les années critiques. De plus, il précise que l'excédent qui pourrait rester sur le budget CSDU pourrait permettre de moins emprunter.

M. ERAUD constate que les frais de fonctionnement dans l'estimation sont linéaires à plus 3 % et ne tiennent pas compte d'éventuels changements de réglementation.

M. GIRAUD avance que le montant total des travaux pourrait peut-être être inférieur du fait des consultations.

M. le Président excuse M. BOURGUIGNON, Directeur, en arrêt de travail du fait d'une entorse du genou.

* * * * *

M. GIRAUD informe l'assemblée du contrôle que la Chambre Régionale des Comptes a effectué auprès de la trésorerie de Moulins, pour la période 2005-2008. Celle-ci n'a apporté aucune remarque particulière sur la gestion des comptes pendant cette période.

* * * * *

M. BRUN demande si le problème rencontré avec le personnel évoqué lors de la dernière assemblée générale est résolu. Il ne souhaite pas que le SICTOM Nord Allier ne rencontre un nouveau mouvement de grève.

M. BRUN juge indispensable qu'une réunion entre le Président et les représentants du personnel ait lieu rapidement.

M. GIRAUD informe qu'il réunira prochainement la commission du personnel élargie pour étudier le régime indemnitaire des agents, objet du mouvement de grève d'octobre 2010. (voir compte-rendu de l'assemblée générale du 21 décembre 2010).

Il informe que les syndicats demandent une revalorisation de salaire à hauteur de 100 €/mois. M. GIRAUD déclare avoir rencontré les syndicats à plusieurs reprises. Il ajoute que, courant 2010, il a regardé la situation agent par agent et a gommé quelques disparités pour des agents de même grade et de même catégorie.

M. GIRAUD rappelle que le mouvement de grève d'octobre 2010 portait initialement sur la réforme des retraites pour ensuite évoluer vers une demande de revalorisation du régime indemnitaire. Il précise que si les salaires de la fonction publique sont gelés, ce n'est pas de la faute du Président du SICTOM Nord Allier.

* * * * *

M. le Président informe les délégués que le SICTOM Nord Allier est preneur de terre pour l'exploitation de l'ISDND (réalisation de talus...) et demandent aux délégués de se manifester auprès des services du SICTOM Nord Allier s'ils ont connaissance d'excédents de terre dans leurs communes.

* * * * *

M. GIRAUD annonce que la prochaine assemblée générale pour le vote du budget se déroulera le 2 mars 2011 à 18h00 à Avermes.

Monsieur le Président lève la séance à 19h15.

*Fait à Chézy, le 1er février 2011
Le Président,
René GIRAUD*